



ARRÊTÉ

N° : 2023-24

Exécutoire le :

Visé le : **17 AOUT 2023**

Notifié le :

FINANCES

Arrêté de nomination en qualité de mandataires de Mesdames Fabienne BAYET, Manon FABRE, Ilana SUAREZ-MARTIN, Armelle ACHINO TEULON, Méganne NEVEU, Marine AGNEL, Justine BERGERON, Lucine AHYI, Margot SALOMON, Chloé LAUGEROTTE, Tania BRAJKOVIC, Amélie GOSSELIN DELACOUR pour le fonctionnement de la régie de recettes d'AQUALAC

Le Vice-Président délégué aux équipements sportifs,

- VU l'arrêté 2020-25 en date du 27 juillet 2020 donnant délégation de fonction et de signature à Michel FRUGIER sur les thématiques Tourisme, Ports, Plages, Sentiers et Equipements sportifs,
- VU l'arrêté 85-2020 du 18 novembre 2020 portant modification de la régie de recettes au centre aquatique Aqualac,
- VU la délibération relative au RIFSEEP en date du 18 mai 2017,
- VU l'arrêté du 19 juin 2020 N° 2020/15 portant nomination de Madame Amandine GIREL épouse BAS en qualité de régisseur titulaire de la régie de recettes d'AQUALAC, et Messieurs Julien BOURGÈS, Sylvain HEMERY et Philippe PARMIER, mandataires suppléants à compter du 20 juin 2020,
- VU l'avis conforme de Monsieur le trésorier Principal d'AIX-LES-BAINS, en date du 25 juillet 2023,

Considérant qu'il est nécessaire de compléter la liste des mandataires pour le fonctionnement de la régie de recettes d'Aqualac,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : NOMINATION DES MANDATAIRES

Mesdames Fabienne BAYET, Manon FABRE, Ilana SUAREZ-MARTIN, Armelle ACHINO TEULON, Méganne NEVEU, Marine AGNEL, Justine BERGERON, Lucine AHYI, Margot SALOMON, Chloé LAUGEROTTE, Tania BRAJKOVIC, Amélie GOSSELIN DELACOUR sont nommées pendant le déroulement de leur contrat saisonnier 2023, mandataires de la régie de recettes d'AQUALAC pour le compte et sous la responsabilité du régisseur titulaire, avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci.

ARTICLE 2 : MODALITES D'APPLICATION

Mesdames Fabienne BAYET, Manon FABRE, Ilana SUAREZ-MARTIN, Armelle ACHINO TEULON, Méganne NEVEU, Marine AGNEL, Justine BERGERON, Lucine AHYI, Margot SALOMON, Chloé LAUGEROTTE, Tania BRAJKOVIC, Amélie GOSSELIN DELACOUR ne doivent pas percevoir de sommes pour des produits autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la régie, sous peine d'être constituée comptable de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du nouveau code pénal. Elles doivent l'encaisser selon les modes de recouvrement prévus par l'acte constitutif de la régie.

Mesdames Fabienne BAYET, Manon FABRE, Ilana SUAREZ-MARTIN, Armelle ACHINO TEULON, Méganne NEVEU, Marine AGNEL, Justine BERGERON, Lucine AHYI, Margot SALOMON, Chloé

LAUGEROTTE, Tania BRAJKOVIC, Amélie GOSSELIN DELACOUR sont tenues d'appliquer les dispositions de l'instruction interministérielle du 21 avril 2006.

ARTICLE 3 : NOTIFICATIONS

Une copie de la présente sera adressée à :

- M. le Préfet de la Savoie,
- M. le Receveur,
- Mesdames Fabienne BAYET, Manon FABRE, Ilana SUAREZ-MARTIN, Armelle ACHINO TEULON, Méganne NEVEU, Marine AGNEL, Justine BERGERON, Lucine AHYI, Margot SALOMON, Chloé LAUGEROTTE, Tania BRAJKOVIC, Amélie GOSSELIN DELACOUR.

Cet arrêté sera exécutoire dès sa notification et sa transmission en Préfecture de la Savoie, au titre du contrôle de légalité.

Cet arrêté, une fois exécutoire, pourra être contesté :

1. Par la voie du recours gracieux, dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par lettre adressée à Grand Lac, le silence gardé pendant deux mois valant rejet.
2. Par la voie du recours contentieux dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par introduction d'un recours auprès du Tribunal administratif de Grenoble, Place de Verdun.

Aix-les-Bains, le 17 août 2023

Le 5^{ème} Vice-Président délégué aux équipements sportifs

Michel FRUGIER



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Arrêté 2023-24 : Arrêté de nomination en qualité de mandataires de Mesdames Fabienne BAYET, Manon FABRE, Ilana SUAREZ-MARTIN, Armelle ACHINO TEULON, Méganne NEVEU, Marine AGNEL, Justine BERGERON, Lucine AHYI, Margot SALOMON, Chloé LAUGEROTTE, Tania BRAJKOVIC, Amélie GOSSELIN DELACOUR pour le fonctionnement de la régie de recettes d'AQUALAC

Date de transmission de l'acte : 17/08/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 17/08/2023

Numéro de l'acte : Ar618 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20230817-Ar618-AI

Date de décision : 17/08/2023

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Actes individuels

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.10. Divers
7.10.1. Régies de recettes et/ou d'avances

